

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

6^e séance *ordinaire* – 9 mai 2023, 19 heures

Salle Laure-Gaudreault du Centre administratif
située au 5100, rue Sherbrooke Est, local 180

Présents :

MM. Antoine Gagné, président et membre parent
François Laliberté-Auger, vice-président et membre parent
Danny Bouchard, membre parent
Mmes Sophie Brière, membre parent
Geneviève Héroux, membre parent
M. Marc Benoit, membre du personnel
Mme Annie Bourgeois, membre du personnel
M. Patrice Forest, membre du personnel
Mmes Martine Pageau, membre du personnel
Linda Cazale, membre de la communauté
M. Yazid Djenadi, membre de la communauté
Mme France Dussault, membre de la communauté
M. Jean-Sébastien Sauv , membre de la communauté
Mme Alisha Wissanji, membre de la communauté

Sont aussi pr sents :

Mmes Isabelle G linas, directrice g n rale
Pascale Gingras, directrice g n rale adjointe aux services
 ducatifs et aux directions d'unit 
Anne-Lise Gravel, directrice g n rale adjointe   la gestion des
personnes et du d veloppement des comp tences et du Bureau
des communications et des affaires publiques
MM. St phane Chaput, directeur g n ral adjoint   la gestion des
ressources mat rielles
Jean Ouimet, directeur g n ral adjoint   la gestion de l'orga-
nisation scolaire et des technologies de l'information
Marc Girard, directeur g n ral adjoint   la gestion des ressources
financieres et du Bureau des projets institutionnels et de l'effica-
citt  op rationnelle
Pierre Fadli, membre du personnel d'encadrement sans droit
de vote
M  Chlo  Normand, secr taire g n rale

**Sont
invités :**

- M. Krimo Azouaou, directeur par intérim du Service des ressources financières
M^e Marie Christine Hébert, directrice par intérim du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences

Est absent :

- M. Pierre-Gérald Jean, membre du personnel

Mot de la présidence

Le président, M. Antoine Gagné, ouvre la séance ordinaire du Conseil d'administration et souhaite la bienvenue à tous.

1. **Point d'information de la direction générale**

La directrice générale, Mme Isabelle Gélinas, accueille le public et souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance.

Mme Gélinas annonce qu'il y aura des rencontres d'information dans les prochaines semaines avec les élus municipaux et provinciaux, suite à la première rencontre en novembre dernier qui a été fort appréciée. Elle fait part du fait que le CSSDM peut transmettre plus d'informations, à travers ses élus, aux citoyens des différentes municipalités. L'objectif est également de recueillir des commentaires pour bonifier les rencontres dans le but de mieux répondre aux besoins de la population.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est unanimement **RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel quel.

- 1- Point d'information de la direction générale
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Période réservée aux questions du public
- 4- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 28 mars 2023
- 5- Suivi du Plan d'engagement vers la réussite
- 6- Point d'information des responsables de comité
- 7- Rubrique de la représentante du CGTSIM

- 8- CA-10-202305-29 Service de l'organisation scolaire – modifications au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2023 – 2026 du Centre de services scolaire de Montréal ainsi qu'à des actes d'établissements – ajout de locaux à la disposition du Centre Yves-Thériault – rapatriement des groupes du point de service EDHAA Annexe Accès – modification de nom pour l'école Saints-Martyrs-Canadiens – pour adoption
- 9- CA-29-202303-35 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – plan de l'effectif 2023-2024 – personnel professionnel syndiqué
- 10- CA-29-202305-36 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – plan de l'effectif 2023-2024 – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, concierge, ouvrier manuel, ouvrier d'entretien, classe II et personnel de cafétéria
- 11- CA-29-202305-34 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – plan de l'effectif 2023-2024 – personnel des hors cadres, des cadres, des gérants et des professionnels non syndiqués
- 12- CA-202305-93 Bureau du secrétariat général – nomination d'un responsable du traitement des plaintes – processus de sélection
- 13- CA-202305-91 Bureau du secrétariat général – demande de révision de décision – application de la Politique d'admission et de transport des élèves de la Commission scolaire de Montréal (P2015-1) – recommandations du comité de révision
- 14- CA-202303-92 Bureau du secrétariat général – nomination d'un membre du Conseil d'administration au comité des services éducatifs et des besoins en espace
- 15- CA-31-202305-01 Service des ressources financières – rapport final des critères de répartition des ressources du Centre de services scolaire de Montréal – écoles spéciales accueillant des élèves HDAA
- 16- CA-31-202305-02 Service des ressources financières – demande de renouvellement de permis pour la garderie Bonheur d'Occasion du CSSDM

- 17- CA-33-202305-02 Service des ressources matérielles – conclure l’amendement 2 prolongeant le bail pour la location de l’immeuble sis au 8961, 6^e avenue afin de permettre à l’école Sophie-Barat d’y poursuivre ses activités scolaires
- 18- Réception des pouvoirs exercés par la directrice générale en cas de circonstances exceptionnelles :
- a) CA-33-202305-01 Service des ressources matérielles – conclure l’addenda n° 6 avec le propriétaire du bâtiment situé au 6750, chemin de la Côte-des-Neiges, à Montréal pour la location de locaux au rez-de-chaussée pour les besoins du Centre Pauline-Julien
- 19- Sommaires exécutifs d’information :
- a) INF-CA-2023-42 Bureau de la Direction générale – reddition de comptes de la direction générale, *en liasse*
- 20- Levée de la séance

3. Période réservée aux questions du public

La séance de question débute avec quelques mots de M. Davio s’exprimant sur le lien, qui existe depuis 40 ans, entre le CSSDM et la salle culturelle de l’école Joseph-François-Perrault. Celui-ci en profite pour remercier M. Fitzsimmons de son implication dans ce dossier.

M. Ron Fitzsimmons aimerait savoir quelles seront les prochaines étapes relativement à la salle d’enseignement culturel de l’école Joseph-François-Perrault.

M. Stéphane Chaput répond que le CSSDM suit toujours la même ligne du temps et qu’il est toujours dans l’attente d’une réponse du ministère qui devrait arriver d’ici la mi-juin ou à l’été. D’autre part, le CSSDM est en train de compléter le dossier de présentation et une autre rencontre est à venir pour dresser les besoins des élèves afin de mettre de l’avant un dossier de présentation stratégique.

Mme Kiléka Coulibaly fait le dépôt d’une résolution du Comité de parents sur les enjeux de sécurité aux abords des écoles.

M. Jean Ouimet remercie le Comité de parents et souligne son implication quant à la sécurité aux abords des écoles, surtout depuis les récentes tragédies. Il explique que le CSSDM a fait des rencontres avec la ville pour la sécurité des enfants et que plusieurs avis ont été donnés afin d’apporter des changements. Il affirme vouloir continuer cette collaboration avec la ville.

Mme Joanne Pinsonneault souhaite savoir quelle école occupera le 7378 rue Lajeunesse lorsque l’école Laurier réintégrera ses locaux à la rentrée 2024-2025 ?

M. Jean Ouimet lui répond que ce sera un bâtiment qu'on appelle transitoire, où l'on vise déplacer des élèves d'une autre école, pendant que leur école principale subit de la construction. On ne sait pas encore de quelle école il s'agit car le CSSDM est en attente de réponses du ministère pour les autorisations des demandes de travaux.

Mme Isabelle Pivotto fait état des enjeux que l'école l'Étincelle a rencontrés au cours des dernières années et du fait qu'il n'y a pas de direction d'établissement prévue pour la prochaine année scolaire.

Mme Isabelle Gingras répond qu'elle connaît bien la situation de l'école l'Étincelle et que le CSSDM apporte un soutien de proximité à l'école. La situation est bien prise en main et le CSSDM trouvera une bonne personne pour combler le poste.

4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 28 mars 2023

Considérant que les membres présents ont reçu le procès-verbal de la dernière séance au moins six (6) heures avant le début de la séance et qu'ils en ont pris connaissance, il est **RÉSOLU** :

1° de DISPENSER la secrétaire générale de lire le procès-verbal;

et

2° d'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 28 mars 2023 tel que présenté.

5. Suivi du Plan d'engagement vers la réussite

Mme Gingras mentionne que quelques ajustements restent à faire suite à la consultation des instances appropriées pour avoir des cibles réalistes, mais que le PEVR sera soumis pour adoption lors de la prochaine séance du Conseil d'administration.

6. Point d'information des responsables de comité

1) Comité consultatif de transport

Mme Annie Bourgeois mentionne les points suivants qui ont été traités lors de la rencontre du 4 avril :

- Dépôt de la révision des règles de régie interne.
- État de bris de service entre la rencontre du 7 février et du 4 avril, seulement 2 bris de service au total en matière de transport scolaire.
- Le transport scolaire est un dossier en déficit, des pistes d'optimisation ont été soulevées et seront présentées en consultation lors des prochaines années.
- Suivi du dossier de la sécurité aux abords des écoles.

2) Comité de gouvernance et d'éthique

M. Jean-Sébastien Sauv  mentionne les points suivants qui ont  t  trait s lors de la rencontre du 24 avril dernier :

- Suivi de la formation obligatoire des membres du Conseil d'administration.
- Pr sentation de la 4^e vague de r vision des politiques et r glementations, notamment la *Politique sur les frais de fonctions et de civilit s*.

3) Comit  des ressources humaines

Mme France Dussault mentionne les points suivants qui ont  t  trait s lors de la rencontre du 18 avril dernier :

- Modalit s d'accompagnement et de mentorat pour soutenir l'entr e et le maintien en fonction des directions et directions adjointes d' tablissements.
- Mandat du conseil d' tablissement au regard du profil de la direction d' tablissement souhait e   embaucher.
- Revue de l'outil annuel   compl ter qui s'appuie lui-m me sur les param tres du gouvernement.

4) Comit  des services  ducatifs et besoins en espace

M. Danny Bouchard mentionne les points suivants qui ont  t  trait s lors de la rencontre du 26 avril 2023 :

- Revue des 4 valeurs dans le cadre de la 3^e consultation sur le PEVR.
- Pr vision de l'effectif scolaire, puisque c'est un intrant au PTRDI pour comprendre comment le minist re et le CSSDM le calculent.
- Pr sentation de la proposition d'abrogation de la politique de vente et de location des immeubles exc dentaires.
- Modifications du PTRDI qui se trouvent   l'ordre du jour de la pr sente s ance.

5) Comit  de v rification

M. Fran ois Lalibert -Auger mentionne qu'aucune rencontre n'a eu lieu depuis la derni re s ance du Conseil d'administration.

7. Rubrique de la repr sentante du CGTSIM

Mme Linda Cazale fait un r sum  de la derni re rencontre qui s'est tenue le 13 avril 2023.

- Indice concernant la position ethnoculturelle de la population. Les variables telles que l'appartenance   une minorit  visible ou le fait d' tre n    l' tranger ne se retrouvent pas dans l'indice de d favorisation.
- 50^e anniversaire du CGTSIM et donc 2 bourses seront octroy es   des  l ves d favoris s.
- Prochaine rencontre le 11 mai 2023.

8. Service de l'organisation scolaire – modifications au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2023-2026 du Centre de services scolaire de Montréal ainsi qu'à des actes d'établissements – ajout de locaux à la disposition du Centre Yves-Thériault – rapatriement des groupes du point de service EDHAA Annexe Accès – modification de nom pour l'école Saints-Martyrs-Canadiens – pour adoption

Document déposé : Sommaire exécutif CA-10-202305-29 en date du 3 mai 2023 de Mme Laurie Rivet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que, aux termes de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le Centre de services scolaire (CSSDM) a adopté un Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles (PTRDI) pour l'année scolaire 2023-2026 à la suite de la résolution 10 (CA-10-202302-27) du Conseil d'administration en date du 7 février 2023;

CONSIDÉRANT que les articles 79 et 110.1 de la LIP précisent que le conseil d'établissement d'une école ou d'un centre doit être consulté sur la modification ou la révocation de son acte d'établissement;

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 193 de la LIP, le CSSDM a consulté le Comité de parents relativement à l'adoption du PTRDI;

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 211 de la LIP, le CSSDM a consulté la Ville de Montréal, la Ville de Westmount et la Communauté métropolitaine de Montréal relativement à l'adoption du PTRDI;

CONSIDÉRANT que le Centre Yves-Thériault utilise des locaux situés au bâtiment 815, sis au 3750 boulevard Crémazie Est et que cette situation doit être représentée au sein de son acte d'établissement et au PTRDI;

CONSIDÉRANT que les consultations requises pour les modifications dressées au présent sommaire exécutif ont déjà été réalisées;

CONSIDÉRANT que le Centre Yves-Thériault, l'école Henri-Julien et l'école Saints-Martyrs-Canadiens sont déjà au fait de ces modifications;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER les modifications au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2026 de Centre de services scolaire de Montréal conformément à ce qui est prévu au présent sommaire exécutif;
- 2° de MODIFIER, au 1^{er} juillet 2023, les actes d'établissements du Centre Yves-Thériault et de l'école Henri-Julien de la manière suivante :
 - Centre Yves-Thériault (815) : ajout de l'annexe du Centre Yves-Thériault, sis au 3750 rue Crémazie Est, bâtiment 815.
 - École Henri-Julien (367) : retrait du point de service EHDA, Annexe, Accès.

- École Saints-Martyrs-Canadiens : modification au nom de l'école Saints-Martyrs-Canadiens et son annexe, respectivement pour Saints-Martyrs-Canadiens, pavillon Sauv  (226) et Saints-Martyrs-Canadiens, pavillon Sauriol (195).

9. Service de la gestion des personnes et du d veloppement des comp tences – plan de l'effectif 2023-2024 – personnel professionnel syndiqu 

Document d pos  : Sommaire ex cutif CA-29-202305-35 en date du 3 mai 2023 de Mme Mathilde Branconnier concernant le sujet en r f rence

CONSID RANT l'obligation pour le Centre de services scolaire de Montr al d'adopter un plan de l'effectif du personnel professionnel syndiqu ;

CONSID RANT le d p t du Plan pour consultation au Syndicat des professionnelles et professionnelles du milieu de l' ducation de Montr al (SPPMEM);

CONSID RANT les motifs pr vus   la convention collective du personnel professionnel pour justifier la r duction de personnel;

CONSID RANT l'obligation de maintenir l' quilibre budg taire;

CONSID RANT l'article 102 du *R glement concernant la d l gation de fonctions et de pouvoirs*;

CONSID RANT que le Comit  de r partition des ressources (CRR) recommande que le pr sent rapport soit soumis au Conseil d'administration pour adoption;

Il est unanimement **R SOLU** :

- 1  d'ADOPTER, le Plan de l'effectif du personnel professionnel syndiqu  pour l'ann e scolaire 2023-2024 tel que d pos ;
- 2  de MANDATER, le Service de la gestion des personnes et du d veloppement des comp tences de mettre en application le processus de s curit  d'emploi pr vu   la convention collective.

10. Service de la gestion des personnes et du d veloppement des comp tences – plan de l'effectif 2023-2024 – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur g n ral et du secteur de l'adaptation scolaire, concierge, ouvrier manuel, ouvrier d'entretien, classe II et personnel de caf t ria

Document d pos  : Sommaire ex cutif CA-29-202305-36 en date du 3 mai 2023 de Mmes Genevi ve Charette et Le la Nouali concernant le sujet en r f rence

CONSID RANT les dispositions de la convention collective en ce qui a trait   l'adoption du Plan de l'effectif du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur g n ral et du secteur de l'adaptation scolaire, concierge, ouvrier manuel, ouvrier d'entretien, classe II et le personnel de caf t ria ci-joint pour l'ann e scolaire 2023-2024;

CONSIDÉRANT l'obligation du Centre de services scolaire de Montréal d'approuver le Plan de l'effectif du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, concierge, ouvrier manuel, ouvrier d'entretien, classe II et le personnel de cafétéria ci-joint pour l'année scolaire 2023-2024;

CONSIDÉRANT les budgets accordés et les mesures ministérielles;

CONSIDÉRANT l'obligation de maintenir l'équilibre budgétaire;

CONSIDÉRANT l'article 102 du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs*;

CONSIDÉRANT que le Comité de répartition des ressources (CRR) recommande que le présent rapport soit soumis au Conseil d'administration pour adoption;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER, le Plan de l'effectif 2023-2024 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, concierge, ouvrier manuel et ouvrier d'entretien, classe II et le personnel de cafétéria, tel que déposé;
- 2° de MANDATER, le Service de la gestion des personnes et du développement des compétences de mettre en application le processus de sécurité d'emploi prévu à la convention collective.

11. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – plan de l'effectif 2023-2024 – personnel des hors cadres, des cadres, des gérants et des professionnels non syndiqués

Document déposé : Sommaire exécutif CA-29-202305-34 en date du 3 mai 2023 de Mme Mafalda Nobre concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le plan de l'effectif du personnel des hors cadres, des cadres, des gérants et des professionnels non syndiqués soumis;

CONSIDÉRANT la contribution des gestionnaires des unités concernés dans l'élaboration de ce plan de l'effectif;

CONSIDÉRANT que le Comité de répartition des ressources (CRR) recommande que le présent rapport soit soumis au Conseil d'administration pour adoption;

CONSIDÉRANT les budgets et mesures ministérielles accordés;

CONSIDÉRANT l'obligation de maintenir l'équilibre budgétaire tout en favorisant la rétention et la stabilité du personnel;

CONSIDÉRANT l'article 102 du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER, pour l'année 2023-2024, le plan de l'effectif du personnel des hors cadres, des cadres, des gérants et des professionnels non syndiqués, tel que déposé;
- 2° de MANDATER, le Service de la gestion des personnes et du développement des compétences de mettre en application le processus de sécurité d'emploi afin de déterminer les mises en disponibilité et les réaffectations par affichage, s'il y a lieu.

12. Bureau du secrétariat général – nomination d'un responsable du traitement des plaintes – processus de sélection

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202305-93 en date du 1^{er} mai 2023 de Mme Imène Bouguettaya concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'adoption du plan de l'effectif du personnel d'encadrement;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur le protecteur national de l'élève*;

CONSIDÉRANT l'affichage proposé pour le poste de coordonnateur(trice) au Bureau du secrétariat général, tel que reproduit en Annexe I au présent sommaire exécutif;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de MANDATER la directrice adjointe du Bureau du secrétariat général pour débiter le processus de sélection pour le poste de coordonnateur(trice) au Bureau du secrétariat général, lequel poste inclut les tâches associées au responsable du traitement des plaintes prévues à la *Loi sur le protecteur national de l'élève* afin de revenir à la prochaine séance du Conseil d'administration avec une candidature recommandée.

13. Bureau du secrétariat général – demande de révision de décision – application de la Politique d'admission et de transport des élèves de la Commission scolaire de Montréal (P2015-1) – recommandations du comité de révision

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202305-91 en date du 2 mai 2023 de Mme Julie Foissy concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la demande présentée par le parent de deux enfants quant à leur inscription à l'école mentionnée au sommaire exécutif confidentiel du CA-202305-92, qui n'est pas leur école de quartier;

CONSIDÉRANT la résolution CA-202208-77 du Conseil d'administration, le comité responsable d'examiner la demande de révision a été formé des membres du Conseil d'administration, Mme Linda Cazale, M. Pierre-Gérald Jean, M. Danny Bouchard ainsi que de la direction d'unité 6, Mme Nathalie Lévesque;

CONSIDÉRANT que ce comité n'a pas rencontré le parent des enfants, lequel ne s'est pas présenté à la rencontre du comité de révision à laquelle il a été convié;

CONSIDÉRANT que le comité a rencontré les membres du personnel administratif concernés;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la *Politique d'admission et de transport des élèves de la Commission scolaire de Montréal (P2015-1)* et de ses règles d'application;

CONSIDÉRANT les articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement sur la résolution des différends et sur le traitement des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents ainsi que les plaintes formulées par les tiers (R2012-1)*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de MAINTENIR la décision de l'école mentionnée au sommaire exécutif confidentiel CA-202305-92, soit le refus d'inscription des deux enfants auprès de cette même école en date du 15 février 2023;
- 2° d'INFORMER le parent, par le biais de la présente résolution, de la procédure à suivre et de la période d'inscription officielle auprès de l'école de quartier Marie-de-l'Incarnation qui sera, pour l'année scolaire 2024-2025, du 10 au 30 janvier 2024 inclusivement, conformément à la *Politique d'admission et de transport des élèves de la Commission scolaire de Montréal (P2015-1)* :
 - Il serait possible pour le parent de procéder à l'inscription de ses enfants auprès de l'école Marie-de-l'Incarnation dès maintenant. L'école de quartier acceptera alors les inscriptions et les enfants pourront fréquenter cette école pour l'année scolaire 2023-2024, sous réserve de l'application des critères établis par la *Politique d'admission et de transport des élèves de la Commission scolaire de Montréal (P2015-1)*, notamment l'ordre de priorité mentionné ainsi que la capacité d'accueil de l'établissement.
 - La demande d'inscription libre choix afin de demander que les enfants puissent fréquenter plutôt l'école Cœur-Immaculé-de-Marie devra être logée auprès de l'école de quartier, soit Marie-de-l'Incarnation, pendant la période d'inscription officielle du 10 au 30 janvier 2024 inclusivement. Cette demande sera alors traitée selon les critères établis par la *Politique d'admission et de transport des élèves de la Commission scolaire de Montréal (P2015-1)*, notamment l'ordre de priorité mentionné ainsi que la capacité d'accueil de l'autre établissement.

14. Bureau du secrétariat général – nomination d'un membre du Conseil d'administration au comité des services éducatifs et des besoins en espace

Ce point est **retiré** séance tenante.

15. Service des ressources financières – rapport final des critères de répartition des ressources du Centre de services scolaire de Montréal – écoles spéciales accueillant des élèves HDAA

Document déposé : Sommaire exécutif CA-31-202305-01 en date du 9 mai 2023 de M. Krimo Azouaou concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les travaux entrepris au regard de la révision des critères de répartition des ressources pour les écoles spéciales accueillant des élèves HDAA et découlant du Plan d'engagement vers la réussite du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT que la mise en place de nouveaux critères de répartition des ressources du Centre de services est abordée dans la perspective d'une répartition équitable des ressources du CSSDM, assurant ainsi à tous les établissements EHDAA les conditions requises pour qu'ils puissent assumer leur mission éducative;

CONSIDÉRANT que la présente proposition tient compte des recommandations du comité de répartition des ressources ainsi que des avis et des recommandations des comités *ad hoc* mis en place aux fins de la révision des critères de répartition des ressources des écoles EHDAA;

CONSIDÉRANT que les critères de répartition des ressources doivent donner lieu à des propositions pouvant être prises en compte dans le budget 2023-2024 du CSSDM;

CONSIDÉRANT que la révision des critères de répartition des ressources a fait l'objet d'une consultation auprès du Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA), du comité consultatif de gestion (CCG), des conseils d'établissements, des syndicats et des associations de cadres scolaires;

CONSIDÉRANT l'information fournie dans le présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER les nouveaux critères de répartition des ressources des écoles accueillant des élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA);
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources financières d'élaborer les budgets de fonctionnement des écoles spéciales accueillant des élèves HDAA selon les nouveaux critères adoptés.

16. Service des ressources financières – demande de renouvellement de permis pour la garderie Bonheur d’Occasion du CSSDM

Document déposé : Sommaire exécutif CA-31-202305-02 en date du 26 avril 2023 de M. Gabriel Labbat concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le *Règlement sur les services de garde éducatifs à l’enfance* (chap. S-4.1.1, r.2, art.14);

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de Montréal désire maintenir la garderie Bonheur d’Occasion;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de DEMANDER au ministère de la Famille de renouveler le permis de 24 places pour la garderie Bonheur d’Occasion du Centre de services scolaire de Montréal;
- 2° d’AUTORISER Mme Marthine Michaud, directrice du centre Gabrielle-Roy, à signer la demande de renouvellement de permis, telle que reproduite en Annexe I, à fournir tous les documents et les renseignements requis au ministère de la Famille et à en assurer le suivi auprès de celui-ci;
- 3° d’ATTESTER que les renseignements transmis relatifs au portrait de l’entreprise titulaire de permis au moyen de la prestation électronique de services sont conformes au portrait actuel de la garderie Bonheur d’Occasion du Centre de services scolaire de Montréal, tel que reproduit en Annexe II.

17. Service des ressources matérielles – conclure l’amendement 2 prolongeant le bail pour la location de l’immeuble sis au 8961, 6^e avenue afin de permettre à l’école Sophie-Barat d’y poursuivre ses activités scolaires

Document déposé : Sommaire exécutif CA-33-202305-02 en date du 1^{er} mai 2023 de Mme Daniela Salas concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le bail conclu avec la Commission scolaire English Montréal (CSEM) pour occuper le bâtiment sis au 8961, 6^e avenue à Montréal pour scolariser les élèves de l’école Sophie-Barat et qui arrivera à échéance le 30 juin 2023;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) désire renouveler le bail pour une période de 5 ans avec une option de 5 ans additionnelle, mais que le financement et les autorisations sont requises au préalable;

CONSIDÉRANT que d’importants travaux de maintien d’actifs sont nécessaires afin d’occuper à moyen et à long terme les lieux de façon sécuritaire;

CONSIDÉRANT qu’un bail à long terme est conditionnel à l’autorisation du financement par le ministre de l’Éducation et du ministre des Finances selon le *Règlement sur les engagements financiers pris par un organisme* (RLRQ, c A-6.001, r. 4);

CONSIDÉRANT l'intérêt de la CSEM de poursuivre la location pour une période d'un (1) an;

CONSIDÉRANT que les dépenses en lien avec la location d'espace seront soumises au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) dans le cadre de la mesure 30145;

CONSIDÉRANT qu'à défaut d'obtenir le financement requis de la part de MEQ dans la mesure 30145 – location d'immeubles, les dépenses encourues seront financées par la Mesure particulière pour les projets majeurs en investissement (PQI 2021-2031) dans le cadre du projet de réhabilitation et d'agrandissement de Sophie-Barat et que, par conséquent, elles n'auront pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que les frais d'exploitation seront financés à même le budget de fonctionnement du Service des ressources matérielles et que, par conséquent, elles n'auront pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT l'article 151 a) du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs* en vigueur à la CSSDM;

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° de CONCLURE l'amendement 2 pour la location pour une période d'un (1) an de l'immeuble situé au 8961, 6^e Avenue à Montréal;
- 2° d'APPROUVER les sources de financement proposées au présent sommaire;
- 3° d'AUTORISER les signataires désignés du CSSDM à signer l'amendement 2 au bail;
- 4° d'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles ou l'une des directions adjointes de ce service à signer tout document accessoire afin de donner plein effet à l'amendement, incluant toute autorisation du locataire, requise en vertu dudit bail, le cas échéant.

Mme Annie Bourgeois s'abstient de voter.

18. Réception des pouvoirs exercés par la directrice générale en cas de circonstances exceptionnelles :

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus à la directrice générale en vertu de l'article 201 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT que certains sommaires exécutifs ont été soumis pour décision et inscrits après la séance ordinaire du Conseil d'administration du 28 mars 2023;

CONSIDÉRANT que la directrice générale a autorisé le sommaire exécutif ci-après énuméré, étant donné les circonstances;

CONSIDÉRANT que la directrice générale doit rendre compte de sa gestion au Conseil d'administration conformément à l'article 202 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECEVOIR la décision suivante prise par la directrice générale, en application de l'article 201 de la *Loi sur l'instruction publique* :

a) Service des ressources matérielles – conclure l'addenda n° 6 avec le propriétaire du bâtiment situé au 6750, chemin de la Côte-des-Neiges, à Montréal pour la location de locaux au rez-de-chaussée pour les besoins du Centre Pauline-Julien

Document déposé : sommaire exécutif CA-33-202305-01 en date du 20 avril 2023 de Mme Daniela Salas concernant le sujet en référence

1° d'APPROUVER l'addenda numéro 6 pour la location des locaux du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 6750 chemin de la Côte-des-Neiges;

2° d'AUTORISER les représentants désignés du CSSDM à signer l'addenda;

3° d'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles ou l'une des directions adjointes de ce service à signer tout document accessoire afin de donner plein effet au bail, incluant toute autorisation du locataire, requise en vertu dudit bail, le cas échéant.

19. Sommaires exécutif d'information :

a) INF-CA-2023-42 Bureau de la Direction générale – reddition de comptes de la direction générale, *en liasse*

20. Levée de la séance

La séance se termine à 20 h 18.

Secrétariat général – 29 juin 2023